

FORMATION SPÉCIALISÉE TRANSVERSALE DOULEUR

1. Organisation générale

1.1. Objectifs généraux de la formation

L'objectif de la FST est d'acquérir une formation transversale approfondie dédiée à l'évaluation et au traitement de la douleur.

1.2. Collèges d'Enseignants impliqués dans cette FST : Collège des Enseignants de la douleur

1.3. Durée de la FST : 2 semestres.

1.4. Sélection des candidats à la FST

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

2. Caractéristiques

2.1. Enseignements hors stages

Volume horaire :

2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie.

Nature des enseignements :

En application de l'article 5 du présent arrêté :

- enseignement en autonomie notamment par e-learning ;
- ateliers ;
- conférences ;
- séminaires nationaux ou régionaux.

Connaissances à maîtriser au terme de la formation.

Elles sont détaillées sur la plateforme numérique de la FST, en particulier :

Bases fondamentales :

- bases anatomiques et neurophysiologiques de la douleur, mécanismes de contrôle de douleur ;
- classifications des douleurs : aiguë et chronique, nociceptives, neuropathiques, dysfonctionnelles et psychogènes ;
- épidémiologie de la douleur ;
- éthique et philosophie de la douleur et de la souffrance ;
- psychologie et psychopathologie de la douleur, kinésiophobie, « coping », catastrophisme, aspects cognitifs.

Evaluation des douleurs :

- évaluation selon les âges, les déficiences, les contextes médicaux, professionnels.

Connaissance des grands syndromes douloureux :

- cancer, rachis, ostéo-articulaire, migraine, orofacial, viscéral, endométriose et douleurs gynécologiques, artériopathie, VIH, syndromes douloureux régionaux complexes, douleur liée aux soins, douleur aiguë, douleur post-opératoire et post-traumatique, fibromyalgie, colopathies, syndromes dysfonctionnels ;
- douleurs des âges extrêmes : enfants, sujets âgés ;
- douleurs et handicap, précarité, au travail ;
- douleurs chez les patients atteints de troubles psychiatriques ou avec comportement d'addiction ;
- douleurs en soins palliatifs et en soin de support.

Approches thérapeutiques :

- connaître les techniques médicamenteuses et non médicamenteuses de prise en charge de la douleur chronique ;
- approches pharmacologiques, éducation thérapeutique du patient, bon usage et dépistage du mésusage ;
- indications des approches psychologiques (psychothérapie, thérapies cognitives et comportementales, psychoéducation), de rééducation, physiothérapie ;
- approches complémentaires (acupuncture, relaxation, hypnose...) ;
- techniques locorégionales de traitement de la douleur, neuromodulation non invasive, thérapeutiques invasives (en intra-thécal, neuromodulation invasive, chirurgie).

Travail en équipe :

- connaître la notion d'équipe soignante (projet, rôles, fonctions, statuts...) ;
- connaître les éléments de l'approche globale du patient et les articuler dans une démarche d'équipe ;
- connaître les missions et fonctionnements des structures de la douleur, organiser les soins au domicile, en établissement de santé, dans les réseaux.

2.2. Stages

Stages à réaliser :

2 stages d'un semestre dans un lieu bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST Douleur.

Critères d'agrément des stages dans la FST, en lien avec le DES d'origine, éventuellement services avec double agrément.

En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte :

- la nature du lieu : centres de la douleur ;
- l'encadrement par un médecin diplômé (Capacité, DESC) de la douleur ;
- l'équipe pluridisciplinaire médicale et paramédicale ;
- l'activité d'enseignement en 3e cycle, l'activité médicale supérieure à 2 000 consultations/an et l'organisation de RCP.

2.3. Compétences à maîtriser au terme de la formation

Elles sont détaillées sur la plateforme numérique de la FST, en particulier :

Compétences génériques et transversales du médecin de la douleur :

Le médecin de la douleur doit avoir les compétences requises pour assurer une évaluation et une prise en charge de tous les types de douleur, chez l'adulte ou chez l'enfant. Cette prise en charge comprend plusieurs étapes essentielles :

- établir un diagnostic de la nature de la douleur, par un examen clinique adapté, une évaluation dans ses dimensions sensorielle, affective/émotionnelle et cognitive par des outils appropriés et validés ;
- évaluer l'impact de la douleur sur la qualité de vie et le travail, sur les troubles associés (comorbidités physiques ou psychiques). Une réévaluation du syndrome douloureux est nécessaire à intervalles réguliers ;
- mettre en place une prise en charge de la douleur pharmacologique ou non, par des techniques plus ou moins invasives, locales et générales, rééducatives et éducatives, avec d'autres professionnels de santé.

Compétences de coordination et de lien du médecin de la douleur :

Les médecins de la douleur sont également des coordinateurs de soins, à l'intérieur des structures, dans les centres hospitaliers, mais aussi entre la ville et l'hôpital et avec la plupart des spécialités. Cette coordination autour du patient douloureux chronique comprend plusieurs aspects :

- développer des approches conjointes de la douleur chronique avec des équipes spécialisées dans tous les secteurs de soins médicaux, psychiatriques, d'addictologie, de rééducation, gériatrie, médecine du travail...
- mener des réunions de concertation pluridisciplinaire ; Développer des programmes d'éducation thérapeutique du patient et des protocoles de recherche ; Développer des protocoles de prise en charge de la douleur, pour les douleurs induites ou prévisibles.

2.4. Evaluation

Modalités de l'évaluation des connaissances.

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

- contrôle continu lors de chacun des séminaires ;
- mémoire de FST ;
- modalités de l'évaluation des compétences.

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

Portfolio électronique permettant d'évaluer les compétences lors des stages, avec une liste des compétences techniques, relationnelles, cliniques, et scientifiques à acquérir.

2.5. Modalités de validation de la FST

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

- contrôle continu lors de chacun des séminaires ;
- mémoire de FST en fin de formation.